

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

Délibération

Séance publique du 1 décembre 2023

N° 2023-635

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESOUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE

M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY

M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO

Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT

M. Dominique ALCALA à M. Max COLES

Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE

Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU

M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

#### PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06 Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18

M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02

Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12

M. Jérôme PESCINA à M. Franck RAYNAL à partir de 17h

M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45

M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESCINA de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27

M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41

Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h

Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35 M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42

Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35

Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37

M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15

M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55

M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30

M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30

Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h

M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45

Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20

M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30 Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h

M. Gwenaël LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35

M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50

M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56

M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40 M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35 M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45

M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59 M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de 18h18 M. Thierry TRIJOULET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

### LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2023-635

# Cenon - CODEV 2021-2023 - Subventions d'investissement 2023 - Projet alimentaire de territoire - Aménagement et animation des sites de production - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

## I – Projet Alimentaire de Territoire Rive Droite

La mise en œuvre d'une politique publique de transition alimentaire, sur le territoire des villes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, allie le développement d'une alimentation de qualité, accessible au plus grand nombre, et une démarche environnementale, éducative et sociale La coordination intercommunale de cette politique a été confiée au Grand Projet des Villes en 2019, sous la forme d'un Projet Alimentaire Territorial Rive Droite (PAT).

Trois enjeux majeurs sont au cœur de ce PAT Rive Droite :

L'engagement de la restauration collective publique dans la transition alimentaire : 6 000 repas/jour préparés à l'attention des jeunes et des séniors des communes par les cuisines centrales de Bassens et de Lormont et par le SIREC pour Cenon et Floirac (et Ambarès) ;

L'insertion et la formation, notamment à destination d'habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville en renouvellement urbain ;

L'implication de la recherche dans la définition et la mise en œuvre du projet pour favoriser son évaluation et son développement (programmes de recherche-action du CNRS et de l'INRAE).

## Le PAT Rive Droite se déploie autour de 5 axes complémentaires :

Le développement de capacité de production locale de légumes biologiques à destination principale de la restauration collective publique : La création de fermes maraichères constitue à la fois un support de développement de l'insertion, de la formation et de l'emploi et un levier de changement des pratiques alimentaires ;

La sensibilisation : via 2 grands types d'actions : la lutte contre le gaspillage alimentaire et le soutien aux jardins partagés, lieux privilégiés de lien social et de sensibilisation une alimentation saine, de saison et durable, accessible à tous ;

L'économie circulaire : avec des plateformes de compostage de biodéchets installées localement, permettant de produire du compost à destination des espaces verts des 4 communes et à terme à des fermes maraichères ;

Le développement d'un outil de transformation alimentaire, dans le cadre du projet privé « Food Factory » : de type légumerie conserverie, cet outil permettra notamment d'approvisionner les cuisines centrales ainsi que le SIREC en légumes prêts à l'emploi ;

Le développement d'activités économiques et de l'emploi : le PAT doit permettre le développement de l'offre de formation, d'insertion et d'emploi liés à la transition alimentaire sur le territoire.

En 2020 -2021, la partie jardins partagés et fermes maraîchères du PAT a été lauréate de l'appel à projet « Quartiers Fertiles » de l'ANRU. C'est ainsi que des subventions ont été accordées aux villes engagées dans un nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) pour soutenir :

La réalisation d'un projet de « tiers-jardin » partagé dans le bas Cenon ;

L'aménagement de fermes- maraîchères sur des parcelles du haut Cenon, du haut Floirac et du haut Lormont. Ces parcelles ont vocation à être mises en cultures nourricières par des porteurs de projet sélectionnés suite à un appel à manifestation d'intérêt piloté au printemps dernier par le GIP/GPV et des élus des guatre villes.

## II - Projet Alimentaire de Territoire Rive Droite : application sur la ville de Cenon

A Cenon, la mise en œuvre de cette partie du PAT passe par le programme suivant :

La réalisation et l'animation d'un tiers-jardin dans le bas Cenon, porté par l'association Germaine Veille en coopération avec I association le Déclencheur Souple et des habitants du quartier sur les parcelles (AV661, AV662, AV663), située entre la voie ferrée et la rue Anatole France, à proximité immédiate de la résidence Henri Sellier en renouvellement urbain. Cette parcelle de 700 m² est louée par convention à SNCF réseau. Contenu prévisionnel du programme : co-conception de l'aménagement de la parcelle, études et plan d'aménagement et de plantations, travaux, démarches administratives, mobilisation des riverains, animation participative de la mise en culture et de la vie du tiers-jardin ;

La mise en culture maraîchère de deux parcelles : une partie de l'ancien terrain de sport Labat (119AK125), place du 14 juillet et une parcelle en fond du parc du Loret (AM131). Superficie globale des parcelles estimée à 2 hectares. Ces terrains intéressent le porteur de projet sélectionné pour la mise en culture du terrain du Grand Tressan à Lormont. Contenu prévisionnel du programme : Sécurisation des accès et clôture, sondage et forage pour irrigation, raccordement au réseau électrique, aire de nettoyage et de stockage, démarches administratives afférentes, mise en culture sous serre et de plein champ.

# III - Budget prévisionnel pour 2023

La ville de Cenon sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 49 400 €, ce qui représente 25 % du budget prévisionnel estimé à 197 600 €. Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

Budget prévisionnel fonctionnement 2023 (€ H.T.)					
Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%	
Etudes	10 600	Bordeaux Metropole	49 400	25	
Aménagement des sites de production	167 000	Autofinancement	49 400	25	
Animation	20 000	ANRU	98 800	50	
Total dépenses	197 600	Total Recettes	197 600	100	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

## Le Conseil de Bordeaux Métropole,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions.

**VU** la délibération métropolitaine n° 2022-770 du 24 novembre 2022 relative à l'adoption de la stratégie de résilience agricole et alimentaire,

**VU** la délibération métropolitainen°2018-154 du 23 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des Projets nature et agriculture,

VU le dossier de demande d'aide du 30 juin 2023 présenté par la ville de Cenon,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le Projet Alimentaire de territoire et le projet 'Quartiers Fertiles' du GIP GPV Rive Droite sur la ville de Cenon valorise l'agriculture métropolitaine, les circuits courts alimentaires et allie le développement d'une alimentation de qualité accessible au plus grand nombre, à une démarche environnementale, éducative et sociale,

**CONSIDERANT QUE** le projet fait de la fiche-action n°C051190076 du contrat de codéveloppement conclu entre Bordeaux Métropole et la Ville de Cenon,

#### **DECIDE**

<u>Article 1</u>: d'attribuer à la ville de Cenon une subvention d'investissement de 49 400 € au titre du Projet Alimentaire de territoire de la Rive Droite et pour le développement de sites agricoles.

<u>Article 2</u>: d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ces subventions.

<u>Article 3</u>: d'imputer la dépense de 49 400 € sur le budget principal de l'exercice 2023 en section d'investissement, chapitre 204, compte 2324, fonction 76.

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE :	Pour expédition conforme,
8 DÉCEMBRE 2023	le Vice-président,
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023	Monsieur Patrick PAPADATO